

Les États-Unis lancent une enquête sur l'imposition de tarifs sur leurs importations de petits fruits, dont les bleuets

Comme vous le savez probablement déjà, les États-Unis ont lancé au début octobre, une enquête afin de statuer si la croissance des importations de petits fruits dans leur pays a été si importante en termes de volume que cela a créé des dommages significatifs à leur secteur. En ce qui concerne les bleuets, l'enquête porte à la fois sur les bleuets en corymbe et sur les bleuets sauvages. De plus, autant les importations de bleuets frais que congelés sont à l'étude. Cette enquête sera menée par la Commission sur le commerce international des États-Unis. Cette Commission est en quelque sorte un tribunal administratif composé de commissaires indépendants un peu comme l'est la Régie des marchés agricoles du Québec. En ce qui concerne les bleuets, les commissaires devront essentiellement répondre aux deux questions suivantes :

1. Est-ce que la croissance des importations de bleuets a causé des dommages significatifs au secteur américain des bleuets? Leur réponse pourra-être :
 - Soit pour l'ensemble des bleuets, peu importe le type de bleuets ou la nature des importations (en corymbe et sauvages, frais et congelé)
 - Soit par type de bleuets (une réponse pour les bleuets en corymbe et une pour les bleuets sauvages)
 - Soit par la nature des importations (une réponse pour le marché frais et une pour le congelé).

Cette première analyse sera réalisée globalement pour tous les pays qui exportent des bleuets aux États-Unis. Cette approche appelée « Mesure de sauvegarde » est permise dans le cadre des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

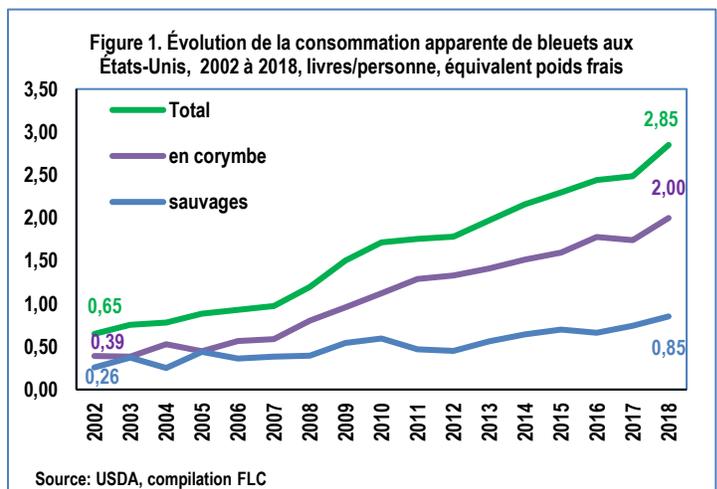
2. Dans le cas d'une réponse positive à la première question, les commissaires devront faire une autre analyse afin de répondre à la question de manière plus spécifique pour nous : Est-ce que les exportations canadiennes de bleuets ont induit des dommages significatifs au secteur américain? Cette analyse est prévue dans l'entente de libre-échange Canada- États-Unis-Mexique (ACEUM).

Les commissaires vont mener des enquêtes et audiences pour documenter le dossier et tirer des conclusions. Les membres de l'industrie américaines ainsi que les exportateurs et les gouvernements étrangers, dont le Canada, pourront faire valoir leurs points de vue dans le cadre des audiences. Les commissaires ont jusqu'au 29 mars 2021 pour déposer leurs recommandations au Président américain. Ce dernier est celui qui décidera des mesures et des tarifs à appliquer, s'il y a lieu. L'imposition d'un tarif sur les exportations canadiennes de bleuets représente une menace et serait néfaste pour le prix reçu pour nos bleuets. Le marché américain représente 95% des exportations canadiennes de bleuets en corymbe et environ 45 % pour les bleuets sauvages. Pour contextualiser le dossier, nous présentons dans ce numéro l'évolution de l'offre et de la demande de bleuets aux États-Unis.

Une consommation en croissance constante aux États-Unis

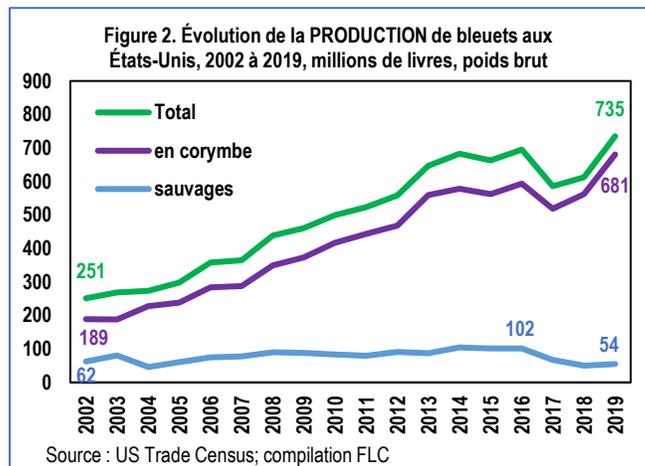
La **Figure 1** présente l'évolution de la consommation apparente de bleuets aux États-Unis de 2002 à 2018. Il s'agit de la consommation totale de bleuets, frais et congelés. Comme il est possible de le constater, la consommation totale américaine de bleuets (en corymbe + sauvages) est en forte hausse depuis 2002, passant de 0,65 à 2,85 livres par personne. Cette croissance s'explique à 75 % par la croissance de la consommation des bleuets en corymbe et à 25 % par celle des bleuets sauvages.

Cette croissance de la consommation a été comblée à la fois par le développement de la production domestique américaine et par les importations. Nous présentons dans les deux figures suivantes l'évolution de la production de bleuets aux États-Unis et des importations américaines de bleuets.

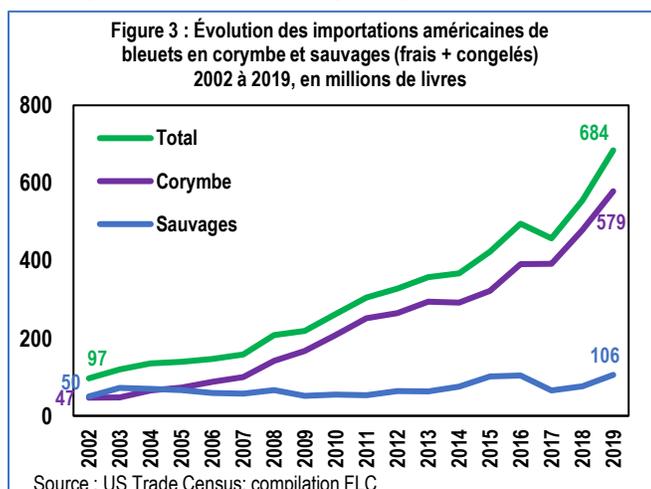


Une production américaine en hausse en raison du développement des bleuets en corymbe

En réponse à l'engouement grandissant année après année des consommateurs américains pour les bleuets et les produits à base de bleuets, les producteurs américains ont développé leur production. La **Figure 2** présente l'évolution de la production aux États-Unis. Comme il est possible de le constater, la production totale (ligne verte) a été en hausse de 2002 à 2019 passant de 251 à 735 millions de livres. La hausse provient en totalité du développement de la production des bleuets en corymbe (ligne mauve). En effet, la production de bleuets en corymbe est passée de 189 à 681 millions de livres tandis que celle des bleuets sauvages (ligne bleue) oscille entre 50 et 100 millions de livres, selon les aléas de dame nature.



Des importations en hausse principalement dans les bleuets en corymbe

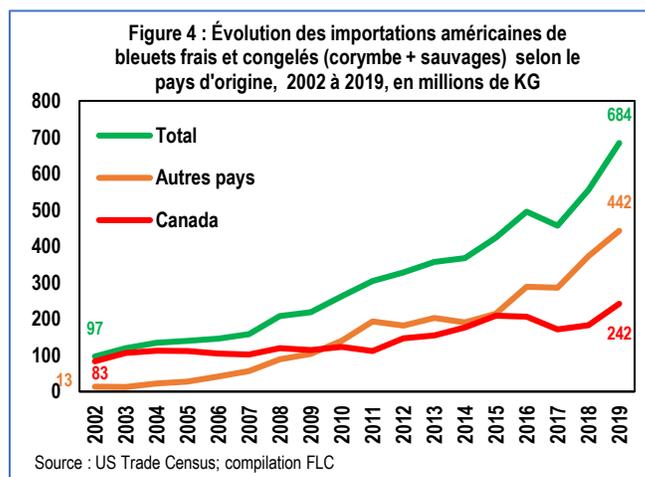


La **Figure 3** illustre l'évolution des importations américaines (frais + congelés) de 2002 à 2019. Ce que l'on observe est que les importations totales de bleuets (en corymbe et sauvages) ont été en hausse de manière constante de 2002 à 2019.

Au total (ligne verte), les importations sont passées de 97 à 684 millions de livres au cours de cette période. La majorité (85%) de la croissance des importations est venue des bleuets en corymbe avec des importations qui sont passés de 47 à 579 millions de livres (ligne mauve). Du côté des bleuets sauvages, la croissance a été faible en comparaison aux bleuets en corymbe, passant de 50 à 106 millions de livres (ligne bleue).

La majorité de la croissance des importations provient des pays d'Amérique latine

La **Figure 5** permet de mettre en perspectives la contribution relative du Canada dans la croissance des importations américaines de bleuets. Comme il est possible de le constater, la majorité de la croissance provient d'autres pays (essentiellement les pays d'Amérique latine tels que le Pérou, le Chili, l'Argentine ou encore le Mexique) que le Canada. En effet, la croissance des importations provient à 75 % des autres pays et à 25 % du Canada. Dans les faits, la part de marché du Canada dans les importations totales américaines est passée de 85 % (83/97) à 35 % (242/684).



À la lumière de ce court survol de la situation, on peut tout de même constater que les bleuets sauvages ne représentent qu'une fraction des importations de bleuets des États-Unis et que la croissance des importations américaines de bleuets sauvages a été marginale en comparaison de la croissance observée dans les importations de bleuets cultivés. Également, le Canada a également peu contribué à la croissance des importations canadiennes, voyant sa part de marché passée de 85% à 35% des importations américaines de bleuets. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de travaux de la Commission.